



Au Fil des Pages

AUTOMNE 2022

Bulletin d'information de la Commune

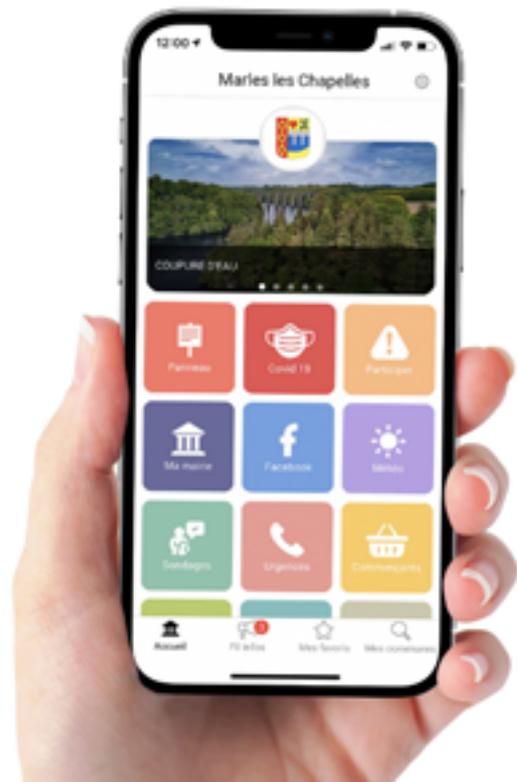


DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **NOTRE DAME DE MÉSAGE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez **Notre Dame de Mésage**



Le mot du Maire p.03
 Diaporama p.04
 Vie communale p.07
 Vie associative p.16
 La Métro p.18
 Informations diverses p.19
 Informations pratiques p.23

Zoom sur...



Cityall, l'application de la Commune sur votre smartphone ! p.14



La sécurisation du carrefour St Sauveur p.07

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
 POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
 DANS LES BASSES-COURS



Lutte contre l'Influenza aviaire : mesures à prendre p.09



Ayez le réflexe internet !
www.notredamedemesage.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Nathan POIRIER né le 16 avril 2022
Fils de Anaïs ANGULO et Antoine POIRIER
- Emy LETREGUILLY née le 11 Juin 2022
Fille de Marylou FAVRE-MOIRON et Victor LETREGUILLY
- Théa CHEMAKH née le 29 Juillet 2022
Fille de Lauriane GOBBA et Mathieu CHEMAKH

Mariages :

- Myriam FINET et Florent AYRAUD
unis le 25 Août 2022
- Coline PIARULLI et Julien PERRONE
unis le 26 Août 2022



Mésageoises, Mésageois,

L'été, avec la canicule, la sécheresse, les incendies, s'éloigne... J'espère, malgré ces épisodes, que vous avez pu profiter au mieux de l'été. Le froid arrive et la fin de l'année est déjà à notre porte...

Un petit retour sur l'épisode des gens du voyage du 24 juillet au 7 août, qui ont envahi le terrain d'honneur de football en passant

par le City Stade. Je tenais de nouveau à préciser, que ni la Commune, ni moi-même, n'avons « invité » ou « accueilli » ces visiteurs ! Démunis face à cette intrusion, nous avons « accompagné » leur séjour, avec l'aide de la Gendarmerie de Vizille, de la Préfecture et de la Métropole, afin d'éviter un maximum de désagréments pour les habitants et les structures les plus proches. À leur départ, le responsable du campement a versé 500 euros au bénéfice du CCAS de la Commune et s'est engagé à nettoyer les alentours. Côté Commune, deux points négatifs sont à relever : l'éparpillement en pleine nature des excréments avec les odeurs, et la détérioration du terrain de football (trous, ornières, etc..) que nous avons immédiatement réparé. **Je tiens à remercier tout particulièrement Daniel Di Fruscia, adjoint aux travaux, et notre agent technique Cyrille, pour leur disponibilité, les échanges quotidiens avec les occupants du campement mais surtout pour le ramassage des divers déchets ainsi que le papier toilettes tous les matins... MERCI.**

Concernant les travaux au cimetière paysager, l'extension du columbarium, la création du Jardin du souvenir et des cavurnes ont démarré avec une prévision de fin de chantier pour décembre.

L'aire de jeux pour enfants (de 2 à 12 ans), est maintenant ouverte au public avec beaucoup de retard à la suite des non-conformités relevées par l'organisme de contrôle. Les entreprises ont dû de nouveau intervenir à plusieurs reprises, la réception du chantier a été réalisée fin novembre. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont décidé de créer une zone délimitant ce complexe de jeux (City stade, jeux pour enfants, agrès de fitness, table de ping-pong, zone enrobée et enherbée...), d'acter l'arrêté réglementant son usage et, avec la participation du public présent, de le dénommer « Jeux des PLATRI'AIRE ». Nous espérons que cet espace satisfera le plus grand nombre d'enfants.

Le désenclavement de la « Maison Richard », bâtie en limite de la RN85, est terminé. La réception de fin de chantier a été faite en présence de la DIRMED. Par délibération, cette propriété est mise à la vente, par mandat auprès de 2 agences immobilières.

Fissures à l'école : la consolidation des points identifiés a été réalisée en juillet suivant les préconisations du bureau d'étude structure. Prochaines étapes : surveillance du bâtiment dans son ensemble (cibles posées contre les murs extérieurs) et relance d'un bureau d'étude pour accompagner la commune sur les suites à donner (jauges de surveillances, carottage...?).

La société BMB Concept a été retenue, après de longs débats avec le comité technique et le comité de sélection, pour l'aménagement de 14 logements sur le secteur de La Touche. Le contrat est en cours de rédaction, la pré-instruction du dossier va démarrer pour ensuite informer et exposer publiquement le projet aux Mésageois.

Au sujet de la gestion de la Route de Champ, lors de la dernière réunion publique du 19 octobre sur la commune de Champ sur Drac, il est convenu de reconduire de façon pérenne le dispositif, à savoir, un arrêté conjoint entre les 2 communes pour la fermeture de cette voirie les week-ends des vacances scolaires sur les 3 zones nationales (du vendredi 17h au lundi 8h). Une amélioration de la signalétique est à prévoir (panneaux, chicane au niveau du parking du Rif...).

Beaucoup de chantiers initiés par Grenoble Alpes Métropole ont été réalisés cette année sur notre commune, notamment la mise en séparatif du réseau Eaux Usées et Eaux Pluviales sur la Montée de St Sauveur et la Route du Plan du Noyer. Idem, pour le chemin du Piallon... Reprise et amélioration du réseau d'Eau Pluviale au Montalay avec coupure de la voirie en journée... Merci d'ailleurs aux habitants de ce secteur pour leur compréhension et leur patience ! Et toujours notre soutien aux habitants de la Maconnière qui subissent la déviation de leur sortie sur le chemin des Platrières dû aux travaux du lit d'arrêt d'urgence par la DIRMED.

Les élus, sur la réflexion de la réduction énergétique, ont décidé de l'extinction de l'éclairage public à partir de 23h et du rallumage le matin à partir de 6h30.

Une pensée à la famille de Monsieur Claude Garcia, ancien adjoint de la commune, décédé récemment. Il a participé notamment à la création du bulletin municipal en 1983.

Les temps sont difficiles avec les guerres, les maladies, l'inflation, les pénuries, les restrictions... **Je vous souhaite tout de même une bonne santé, une bonne fin d'année, passez d'agréables fêtes de Noël en famille, avec vos proches.**

Bien à vous,

Jérôme Buisson



Concert d'automne à la chapelle

Le jeudi 4 novembre, l'association organisatrice du festival Les Délices Perchés a accueilli un récital à la chapelle Saint Firmin.

Les artistes du groupe NoMad? ont présenté leur suite de poèmes chantés intitulée « Des oiseaux la nuit ». Les textes évoquant la nature, les mystères ou la puissance de la féminité était magnifiquement soutenus par les instruments acoustiques.

Un concert intimiste comme un retour à l'essentiel, où les musiciens n'étaient éclairés que par la seule lueur des bougies.

Les voix et les timbres des instruments, si proches de l'auditoire, nous ont porté collectivement vers un état de grâce. L'instant magique s'est poursuivi autour d'un buffet convivial offert par les bénévoles de l'association.



Spectacle Boris Vian au pluriel



Le dimanche 16 octobre dernier, la Chapelle St Firmin a accueilli le spectacle "Boris Vian au pluriel", de la Cie Accour, dans le cadre de la manifestation "Les 10 jours de la Culture" de la Métropole, qui a vocation, entre autres, à soutenir et à amener la culture dans les territoires qui n'ont pas les structures ni les moyens humains et financiers de proposer des spectacles régulièrement.



Soirée Beaujolais Nouveau

Le vendredi 18 novembre, le Comité des Fêtes a organisé une soirée Beaujolais Nouveau où les mésageois se sont retrouvés pour déguster le nouveau vin et manger de bonnes assiettes de charcuterie et de fromages locaux.



**La soirée fut très joyeuse et dansante.
La bonne ambiance était assurée !**

Vide grenier

Le dimanche 2 octobre, le Sou des Ecoles a organisé un vide-grenier autour de la Mairie.

Le beau temps était au rendez-vous. Les personnes présentes ont pu chiner et trouver quelques trésors...



MERCI



À tous les participants
et les bénévoles !

Nous tenons aussi à
remercier la mairie qui a
permis l'organisation du
vide grenier.

Elle a également fait don
d'objets à l'association,
ce qui ont rapporté, à eux
seuls, 120€.

Le sou
Des Écoles



Hommage aux victimes polonaises

Le 22 juillet dernier a eu lieu la cérémonie en mémoire des voyageurs polonais qui ont perdu la vie dans l'accident de car survenu en 2007. Un hommage a été rendu aux victimes, en présence de Hubert Czerniuk, Consul général de Pologne, de Daniel Di Fruscia, adjoint à Notre Dame de Mésage, de Saïda Berriche et Louis Lamarca, adjoints à Vizille, et d'Élise Beaumont, lieutenant de gendarmerie.

Accident de car à Laffrey : un hommage rendu

Il y a 15 ans, un car de pèlerins polonais s'écrasait en bas de la descente de Laffrey. Une cérémonie franco-polonaise s'est déroulée ce vendredi car nul n'a oublié cet accident, l'un des plus graves des années 2000 en France.

Le 22 juillet 2007, en bas de la descente de Laffrey, un car de pèlerins polonais avait sauté le parapet avant de plonger en contrebas et de s'embraser. Le bilan est dramatique : 26 personnes décédées et 24 blessées. « Cela fait 15 ans et nous n'oublions pas », a dit Daniel Di Fruscia, adjoint à Notre-Dame-de-Mésage devant la stèle du hameau du Pont. Saïda Berriche Deffontaine et Louis Lamarca, adjoints à Vizille, ont à leur tour évoqué « le destin tragique des pèlerins de Notre-Dame de la Salette ». Répondant à l'invitation d'Hubert Czerniuk, consul général de Pologne, accompagné de représentants des familles polonaises, tous ont rendu hommage aux victimes. Malgré les années, l'émotion est toujours vive. Ce 22 juillet, « cette date douloureuse dans l'histoire franco-polonaise », nul ne l'a oubliée.

Après l'accident, des aménagements pour sécuriser l'axe

Ce dimanche matin là, malgré les interdictions aux véhicules de plus de 8 tonnes, un car de retour du sanctuaire de Notre-Dame de la Salette emprunte la rampe de Laffrey. Privé de freins, le véhicule bascule dans le virage situé au pied de



Hubert Czerniuk, consul général de Pologne, accompagné de représentants des familles des victimes, Daniel Di Fruscia, adjoint à Notre-Dame-de-Mésage, Saïda Berriche Deffontaine et Louis Lamarca, adjoints à Vizille, et Élise Beaumont, lieutenant, ont participé à l'hommage.

Photo DR



Un autocar transportant une cinquantaine de personnes, des pèlerins polonais revenant de Notre-Dame de la Salette, est tombé par-dessus le pont franchissant la Romanche et s'est écrasé des dizaines de mètres plus bas, provoquant la mort de 26 personnes et faisant 24 blessés.

Archives photo Le DL/Lisa MARCELIA

la côte et prend feu. Les premiers témoins tentent d'intervenir comme ils peuvent pour venir en aide aux Polonais pris au piège à l'intérieur.

À 9 h 30, la première équipe de sapeurs-pompiers de Vizille arrive sur place. Le plan rouge est déclenché. Un colossal dispositif de secours est

alors déployé sur place, engageant en priorité plusieurs véhicules d'extinction.

Quelques heures après le drame, alors que

l'émotion est très vive en Pologne, le président Sarkozy se rend au CHU de Grenoble (sa première visite officielle en Isère) où sont hospitalisées les victimes. Il y reçoit son homologue polonais, Lech Kaczynski. Le drame de Laffrey est considéré comme l'un des plus graves accidents de la circulation des années 2000 en France. Il s'avérera que le chauffeur du car avait aveuglément suivi l'itinéraire que lui indiquait son GPS. Les expertises techniques montreront par ailleurs que le système de freinage du véhicule n'était pas en bon état.

Déjà une tragédie au même endroit en 1975

Après la tragédie de 1975 (43 touristes belges tués au même endroit), l'accident de 2007 va provoquer une remise en cause totale du système de sécurité dans la rampe de Laffrey. Le Premier ministre de l'époque, François Fillon, décide alors de sécuriser cet axe. Dès 2008, une aire de triage avec l'installation d'un portique est mise en place en amont de la descente. Il empêche physiquement l'accès aux véhicules de plus de 2,6 tonnes. Les transports en commun de plus de 10 personnes sont également interdits. En 2009, une glissière de sécurité en béton d'une hauteur d'un mètre et demi est construite en bas de la descente. Enfin, la création d'un lit d'arrêt d'urgence en bas de la rampe est en cours d'achèvement.

Estelle ZANARDI



Sécurisation du carrefour St Sauveur

Le 18 octobre dernier, l'étude de faisabilité de la sécurisation du carrefour RN85/Saint Sauveur a été présentée par la société TPF Ingénierie en présence des représentants de la DIR Méditerranée, de Monsieur le Maire, de quelques conseillers municipaux et de plusieurs membres du collectif.

TPF Ingénierie a présenté l'étude en commençant par lister les contraintes du site, pour ensuite exposer les différentes variantes étudiées.



La solution proposée serait celle de modifier le mur de soutènement afin d'élargir le carrefour sur la montée Saint Sauveur et de modifier le profil en long de la RN85 dans l'objectif d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers de ce carrefour.

Cet aménagement consisterait :

- À démolir et raccourcir le mur d'un mètre avec reprise de la chaussée avec augmentation de la pente de 8.7% à 10%.
- À améliorer les points lumineux et la signalétique.
- À implanter une traversée piétonne.

L'arrêt de bus devrait être déplacé mais la mise en sécurité des usagers (type « plateforme, garde-corps côté route »...) n'a pas été intégrée dans cette étude.

Lors de la présentation du projet, les points suivants ont été soulevés :

- L'arrêt de bus tel que présenté n'est pas plus sécurisé ; le trottoir ne suffit pas à protéger les personnes en attente du bus. Il a été suggéré d'inclure dans l'étude la création d'une plateforme qui permettrait l'attente du car avec un retrait vis-à-vis de la route nationale. De plus, depuis cette plateforme, la mise en place d'une liaison piétonne afin de rejoindre le bas de la commune via la Montée Sainte Marie, pourrait être envisagée.
- La visibilité de la partie haute du carrefour n'a pas été évoquée à ce stade. Il a été demandé d'étudier la possibilité de rogner une partie de la falaise.

- Ce carrefour ne peut pas être sécurisé sans l'installation d'un radar ; à ce jour, aucune proposition concernant la date de sa pose n'a été mentionnée.
- Il n'y a aucune certitude que le portique en haut de la RN85 interdisant la descente aux poids lourds soit maintenu à l'avenir.
- La question de passer une portion de la RN85 en "agglomération" a été posée ; en effet cela permettrait de réduire la vitesse à 50 km/h et d'envisager d'autres solutions plus sécurisantes (solution envisageable dans un second temps).



Les données d'entrées pour cette étude de faisabilité semblent être remontées dans leur intégrité jusqu'aux responsables de la DIR Méditerranée avec la prise en compte de la dangerosité de ce secteur.

En conclusion, la solution proposée à ce jour par la DIR Méditerranée n'est pas idéale mais permettrait d'améliorer notablement la situation.

La DIR Méditerranée a annoncé que les travaux pourraient être réalisés en 2024 (préparation de l'avant-projet puis du projet finalisé en 2023).

L'équipe municipale reste vigilante sur l'avancée de l'étude et ne manquera pas d'informer les habitants de toute évolution.

L'aire de jeux

L'aire de jeux est enfin terminée et a reçu l'agrément pour être ouverte au public. Vous pouvez désormais y accéder. Elle est située à côté du City stade, derrière le terrain de football et est adaptée pour les enfants de 2 à 12 ans.

Les 150m² de cette aire comportent une grande structure de jeux avec un petit toboggan pour les plus jeunes, et un grand toboggan pour les plus téméraires. Les enfants pourront également évoluer sur les cordages, sur les plateformes et le pont de singe. Les plus petits ont à leur disposition une cabane sous un des toboggans, pour s'inventer des histoires et mettre en œuvre leur imaginaire. En complément de cette grande structure, les enfants pourront s'amuser sur des jeux à bascule et un tourniquet.

Dans les jeux à bascule, un hippopotame et un cheval se font face. Tandis qu'une planche à bascule deux places complète l'équipement. Pour les tout-petits, une coccinelle à ressort, équipée de parois, leur permet de se balancer en toute sécurité, sans craindre les chutes.

Deux bancs et des corbeilles de propreté viennent s'ajouter au mobilier pour le confort des usagers.



La volonté du Conseil Municipal a été de créer une zone où les habitants peuvent se retrouver, échanger et vivre de bons moments de partage, et où la question inter-générationnelle est au centre des préoccupations.

Suite à la consultation des habitants, toute la zone ludique qui comporte l'aire de jeux pour enfants, le City stade, les éléments de fitness, la table de ping pong ainsi que toute la zone enrobée et enherbée a été officiellement dénommée "Platri'aire", en référence aux Platrières qui existaient dans le temps, à proximité de cette zone. Un arrêté municipal réglemente l'utilisation des équipements.

Toute l'équipe municipale vous souhaite à tous de passer d'agréables moments.



À côté du City stade, des éléments de fitness ont été installés à destination des adolescents et des adultes.

Le duo ascenseur favorise la musculation des biceps, des triceps, des muscles des épaules et du dos, ainsi que des abdominaux. Il s'utilise seul ou à deux. Il est aussi accessible aux personnes à mobilité réduite.

Quant à lui, le rameur favorise la musculation des jambes et des cuisses, le renforcement des muscles supérieurs, et l'endurance.

Une table de ping pong est également à disposition.

Cette zone ludique a été conçue pour proposer des activités à toutes les tranches d'âge. Les enfants pourront donc jouer en toute sécurité dans l'aire de jeux. Les adolescents et les adultes, quant à eux, auront tout le loisir d'utiliser le City stade pour les jeux collectifs, ainsi que les éléments de fitness.



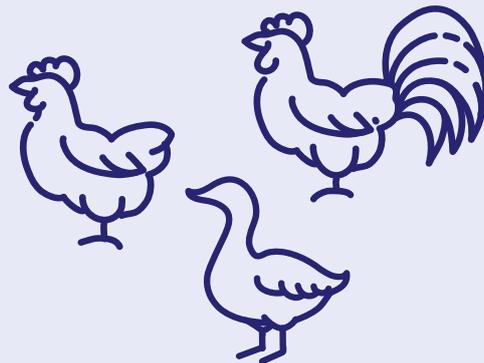


RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



Les reporters de La Romanche

UNE RENTRÉE EN COULEURS

Cet été, Florian Lorenzati, un jeune mésageois, a proposé ses services à la Commune. Accompagné de notre agent communal Cyrille Delaporte, ils ont (entre autres), effectué quelques travaux dans les deux écoles.

Voici en images le fruit de leur travail.

Un grand MERCI à la Mairie et à Cyrille pour nos jolies cours de récréation.

Voici quelques mots des enfants de maternelle :

« Je la trouve très jolie parce que le portail et les bancs sont peints. »

« Je la trouve très belle parce qu'on a mis des couleurs. »

« Ça a changé par rapport à l'année dernière et moi j'aime bien. »

« L'année dernière, elle était moins belle que cette année. »

« Je la trouve belle parce qu'elle est multicolore et je l'adore. »

« C'est comme un arc-en-ciel ! »

« Je la trouve magnifique parce qu'il y a plein de couleurs. Et moi, j'aime bien toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. »





..... École Élémentaire

Merci de ne pas stationner devant l'école

Il est rappelé aux parents que le trottoir devant l'école n'est pas un dépose-minute mais une zone piétonne où les enfants circulent à pied.

Il est donc strictement interdit de stationner sur ce trottoir. Des places de parking sont à votre disposition, merci de les utiliser.





La semaine du goût

Les élèves de Petite et Moyenne sections ont préparé une salade de fruits d'automne.

Ils ont pu découvrir les fruits de saison : figue, noix, raisin, pomme, poire, kiwi, clémentine.

Un vrai travail d'équipe pour élaborer cette salade de fruits riche en vitamines : laver, éplucher, couper..... et DÉGUSTER !!!!

Un vrai régal pour nos papilles. Sans oublier de jeter les épluchures dans notre composteur pour remercier la terre qui nous a donné ces délicieux fruits.



Les apprentis apiculteurs

À Terre Vivante, nous avons fait « l'atelier apprentis apiculteurs ». Nous avons appris à reconnaître les abeilles, les frelons et les guêpes. **On a goûté du miel et du pollen.** Nous avons aussi mis des combinaisons et observé des abeilles qui portaient du pollen.

On a appris qu'un enfumoir sert à alerter les abeilles pour qu'elles rentrent toutes dans la ruche et que l'on puisse récolter du miel.

Nous avons aussi appris à reconnaître la reine et le faux bourdon. La reine peut pondre jusqu'à 2000 œufs par jour.

Grâce à cet atelier, nous avons appris beaucoup de choses, par exemple : les abeilles ne sortent pas beaucoup lorsqu'il fait froid. On a aussi découvert comment était formée la ruche et comment les abeilles récupéraient du pollen. Quand les abeilles butinent, le pollen s'accroche dans leurs pattes et, quand elles vont sur une autre fleur, le pollen tombe sur le pistil.

*D'après les productions de Marla C. (CE2)
et de Léo C. (CM2)*



Réduction de consommation d'énergie au niveau communal

Lors du Conseil Municipal du 13 octobre dernier, les élus se sont prononcés pour la réduction de consommation d'énergie sur la Commune. Il a été demandé aux agents et aux associations qui utilisent les bâtiments communaux de faire un effort supplémentaire sur l'utilisation qu'ils font de l'électricité, notamment. Par ailleurs, il a été décidé que l'éclairage public serait éteint à 23h (contre minuit auparavant), et rallumé à 6h30 (contre 5h auparavant).



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes



La Mairie sera fermée
le **Lundi 26 Décembre 2022.**

Les vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 20 janvier 2023 à la salle du Moulin.



La boîte aux lettres enfin remplacée

La nouvelle boîte aux lettres promise par La Poste, suite à la dépose de celle de la Place St Sauveur, a finalement été installée à proximité du parking du Rif.



Nouveaux arrivants

Merci aux nouveaux locataires / propriétaires et aux personnes qui ont déménagé au sein même de la commune **de signaler leur arrivée / ou leur nouvelle adresse à la Mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**



Nouveau : Une application pour la Commune

La Commune vient de lancer son application smartphone pour communiquer en direct avec ses habitants.

Ainsi, vous pouvez vous abonner au compte de la mairie et rester informés de l'actualité de la commune. **L'intérêt est de pouvoir recevoir des notifications en temps réel sur votre smartphone (travaux, événements, alertes sanitaires ...).**

Cette application s'appelle **CityAll** et est disponible sur l'Apple Store ainsi que sur Google Play. Elle est donc accessible à tous les Iphones et aux téléphones Android.



1. Rendez-vous sur votre store, cherchez « Cityall » et téléchargez l'application. / 2. Lancez l'application. / 3.4. Un tutoriel vous explique les intérêts de l'application. / 5. Une fois le tutoriel passé, l'application vous demande de chercher la commune qui vous intéresse. Entrez Notre Dame de Mésage et vous verrez apparaître le logo de la Commune et son nom, cliquez dessus. / 6. L'application vous demande si vous souhaitez recevoir les notifications. Cliquez sur OUI pour pouvoir être informés en temps réel de l'actualité de la Commune. / 7. Ca y est, vous y êtes arrivés !

Sur le haut de l'écran défilent les 5 derniers articles qui ont été publiés. **Dessous, vous avez accès aux « boutons menus » pour accéder aux différentes informations :**

Ma Mairie :

Retrouvez toutes les coordonnées de la mairie

Actualités :

Pour tout connaître de votre commune

Évènements :

Ne manquez plus aucune date importante !

Travaux :

Soyez informés des travaux en cours et des impacts qu'ils peuvent occasionner (fermeture de routes, etc...)

Associations :

Retrouvez ici les coordonnées des associations et leur champ d'action

Urgences :

Pour que votre téléphone compose le numéro d'urgence qui correspond à votre situation (pompiers, police, samu, etc...)

Météo

N'hésitez pas à consulter le Fil infos, en bas de la page d'accueil, où vous retrouverez le fil de tous les articles récemment publiés !

Bonne navigation !

CITYALL
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **NOTRE DAME DE MÉSAGE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Évènements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez **Notre Dame de Mésage**

Disponible sur App Store Google Play

Travaux

Le mot de l'adjoint

Je voudrais remercier M. Alain Finet qui a autorisé à faire un élargissement de la voirie sur son terrain, ce qui permet aux véhicules de se croiser.

Des remerciements également à M. Daniel Clavel pour de nombreux travaux de serrurerie pour la commune, à M. Mathieu Noblet qui répond toujours présent pour donner un coup de main à la commune et à notre agent technique, Cyrille Delaporte.

Et pour terminer un grand merci à une personne du Montalay, qui a gentiment rénové notre monument du souvenir, qui se trouve sur la façade de la Mairie.

Encore un grand merci à toutes ces personnes.

DI FRUSCIA Daniel,
Adjoint aux travaux



Peinture des roues du Moulin
AVANT



Peinture des roues du Moulin
APRÈS



Installation d'un maintien de filet
sur les cages de foot



Mise en place d'une poubelle
au Moulin



Remise à niveau du terrain au cimetière
paysager et clôture



Nettoyage du terrain de la maison
Richard



Nettoyage du terrain de la maison
Richard



Travaux au cimetière paysager

Les travaux au niveau du cimetière paysager se poursuivent.

Les cavurnes ont été installées ainsi que le jardin du souvenir.

Les travaux de l'extension du colombarium ont commencé fin novembre.





La chasse

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires.

Pour la saison cynégétique à venir, l'activité de la chasse ouvrira le dimanche 11 septembre 2022 et se clôturera le 28 février 2023 pour le département de l'Isère.

Sur la commune de Notre Dame de Mésage, les jours de chasse sont les suivants :

- du 11 septembre 2022 au 8 janvier 2023 : tous les jours sauf les vendredis.

La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi).

- du 9 janvier au 31 janvier 2023 uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.
- du 1er février au 28 février 2023 uniquement en battue les samedis et dimanches.

Sur les terrains communaux les battues sont signalées par des panneaux « chasse en cours ».

Le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).

Concernant le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage, ce terrain est totalement interdit à tous publics par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux « terrain militaire entrée interdite » et n'est donc pas soumis à une signalisation d'activité cynégétique particulière.

L'ACCA est locataire dudit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratiquer la chasse en toute légalité. De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, dans la mesure du possible, de privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.

En retour, il est demandé à ces derniers de respecter l'interdiction de pénétrer dans cette enceinte militaire afin que chacun puisse pratiquer ses activités en extérieur sans se gêner et ce, dans un cadre sécuritaire.

Save the date avec le Comité des Fêtes !



YES l'association Yes-Yoga Et Sophrologie

L'Association Yes-Yoga Et Sophrologie permet de découvrir une diversité de pratiques :

- Collectivement en ateliers mensuels les samedis de 9h30 à 12h, à partir de 12 ans.
- Individuellement quels que soient l'âge, les capacités physiques, l'objectif... contribuant à davantage de sérénité au quotidien.

Les exercices et techniques proposés favorisent l'harmonie corps-esprit, l'apaisement du mental, la conscience de soi, la concentration, la souplesse et la résistance du corps, le sommeil, la circulation des énergies, l'augmentation de la capacité respiratoire et renforcent l'immunité.

Les ateliers collectifs se déroulent en Salle d'évolution, sous l'école de Notre Dame de Mésage de 9h30 à 12h, accueil à partir de 9h15.

**RDV les Samedis 10 Décembre, 7 Janvier,
4 Février**

Oser découvrir et vivre les pratiques, c'est être disponible pour soi et s'offrir une parenthèse de détente !

Au plaisir de vous accompagner dans cette expérience.

Pour les fêtes de fin d'année, un anniversaire ou simplement la joie de faire découvrir un atelier, offrez une carte cadeau personnalisée !



Association Yes-Yoga Et Sophrologie

37 Allée du Connex
38220 Notre-Dame-de-Mésage
06 67 97 66 06

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

Programme d'hiver

Décembre 2022

Vente de sapin

Vente de fromage

Vente de sablée



Janvier 2023

Épiphanie: vente de galette des rois



Fevrier 2023

Carnaval

N'hésitez pas nous contacter:
soudesecolesnd@gmail.com



**Le Sou
des
Écoles**

POLLUTION AUX PARTICULES FINES



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EST UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE TERRITOIRE POUR LES ANNÉES À VENIR.

Grenoble Alpes Métropole a conscience de l'enjeu de santé publique et met en place de nombreuses actions pour ramener les concentrations de particules fines à des niveaux préconisés par l'Union Européenne ou encore l'Organisation Mondiale de la Santé. La pollution aux particules fines provient de plusieurs sources.

La mauvaise combustion de biomasse (bois de cheminées et déchets verts) responsable d'environ 55% des émissions (75 % en hiver) se place comme le premier émetteur. Vient ensuite le parc automobile (particulièrement les moteurs diesel) responsable d'un quart des émissions.

Les pouvoirs publics mettent en place des actions concrètes afin d'agir sur les différents secteurs d'émissions (résidentiel, automobile, industriel etc...).

LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL AU BOIS

Il peut être très polluant s'il est mal réalisé.

⇨ Un foyer ouvert mal entretenu émet jusqu'à 100 fois plus de particules qu'un insert ou un poêle récent correctement installé.

Ces valeurs montrent bien la nécessité de ne plus utiliser de vieux systèmes de chauffage.

⇨ Un foyer ouvert aura un rendement de 10 % quand un poêle récent en aura 80%.

L'économie de combustible réalisée permet un retour sur investissement rapide, de l'ordre de 3 à 6 ans selon l'installation.

Un chauffage au bois performant et propre repose sur trois points :

- un appareil performant et bien installé,
- l'utilisation d'un combustible adapté
- une utilisation et un entretien optimal de son appareil.



CHANGEONS NOS VIEUX POÊLES!

(et nos vieilles cheminées)

Comment bénéficier de la Prime Air Bois ?



200 €
PRIME
AERIFIÉE
1600€

DEMANDEZ VOTRE PRIME

Grenoble Alpes Métropole a mis en place une prime de renouvellement de votre appareil en 2015, cette prime a été doublée en septembre 2018 permettant **un financement de 1600€ à 2000€** pouvant représenter plus de 50 % de l'opération (sous conditions de ressources).

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le dispositif vous pouvez contacter l'**Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)**, partenaire technique de Grenoble Alpes Métropole.

L'association instruit les dossiers de demande. Vous pouvez obtenir de plus amples informations en les contactant au 04 76 00 19 09 ou par mail prime-air-bois@alec-grenoble.org.

+ d'infos

www.notredamedemesage.fr
www.chauffagebois.lametro.fr





Le chèque énergie



L'encaissement et l'utilisation du Chèque énergie est toujours d'actualité !
32% des bénéficiaires ne l'ont pas encore utilisé sur le département de l'Isère.

Si vous êtes bénéficiaire, utilisez-le pour payer votre facture d'énergie !

UTILISEZ LE CHÈQUE ÉNERGIE POUR PAYER VOS FACTURES EDF

COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?



En ligne sur :
chequeenergie.gouv.fr

Facile et rapide avec :
votre adresse mail



votre chèque énergie
• n° de chèque
• code à gratter



votre dernière facture EDF
• n° client
• n° de compte



Par courrier à :

EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

OU



Détachez le chèque, complétez les informations au dos et renvoyez-le accompagné d'une **photocopie** de votre dernière facture EDF.



Astuce, optez pour la pré-affectation en ligne ou par courrier en cochant la case dédiée et vous n'aurez pas à renouveler la démarche les années suivantes !

ET L'ATTESTATION ?



Si vous nous remettez votre chèque énergie, nous activons automatiquement vos protections associées. Nous n'avons pas besoin de l'attestation.

Si vous avez déjà remis votre chèque énergie à un autre fournisseur, transmettez-nous l'attestation pour activer vos protections :

- en ligne sur chequeenergie.gouv.fr
- ou par courrier, accompagné d'une photocopie de votre dernière facture EDF à EDF - TSA 81401 - 87014 LIMOGES CEDEX 1

Une fois l'attestation activée, vous n'aurez plus besoin de nous la transmettre les années suivantes.



Astuce, optez pour la remise en ligne de votre chèque énergie ou de votre attestation, c'est simple et rapide !

Retrouvez toutes ces informations sur edf.fr



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 1 578 916 053,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Direction Commerce

Tour EDF
20, place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF :
87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% fioul.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Monoxyde de carbone : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**GAZ INVISIBLE ET INODORE,
LE MONOXYDE DE CARBONE
PEUT ÊTRE MORTEL**



Tous les ans, faites vérifier vos appareils de chauffage et chaudière par un professionnel.



N'utilisez jamais vos appareils de cuisson pour vous chauffer.



PLUS D'INFOS

[auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)



En savoir plus :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

[ou lien raccourci : bit.ly/MonoxCO]

POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS





RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes!

NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE... QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Début de l'alerte



La sirène émet un son modulé, montant puis descendant. Ce signal est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes** chacun, séparé par un **intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes ci-dessous.

À faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



Écoutez France Bleu France Info France Inter

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio (France Bleu, France Info, France Inter), à la télévision ou sur les sites internet d'actualité.

À ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, vous gênez les secours. Le personnel enseignant est formé pour mettre les enfants en sécurité.

Fin de l'alerte



Elle est signalée par un son continu d'une durée de **30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



Recrutement d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Assistant(e)s Maternel(le)s, pourquoi pas vous ?

Depuis plusieurs années, le nombre d'assistants maternels diminue de façon constante et importante au niveau national. Notre territoire du SICCE n'est pas épargné. En cause, un âge moyen avancé des assistants maternels, qui induit des départs en retraite ; un souhait de changement d'activité quand leurs propres enfants grandissent et que leur présence à la maison ne se fait plus nécessaire ; ou simplement une envie de renouveau.

De ce fait, on constate aujourd'hui une réelle difficulté pour les familles à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants en bas âges, dans leur commune ou à proximité.

Pourtant, après la famille, l'accueil de l'enfant chez les assistants maternels reste la 1^{ère} solution d'accueil du jeune enfant qu'il devient urgent de renforcer.

Le métier a évolué et s'est professionnalisé.

La formation initiale permet d'acquérir les bases et les connaissances nécessaires à l'accueil du jeune enfant. La formation continue permet d'enrichir sa pratique tout au long de sa carrière. L'assistant maternel peut s'appuyer sur les puéricultrices de la Protection Maternelle Infantile et le Relais Petite Enfance pour être accompagné dans sa pratique.

Du côté contractuel, une convention collective nationale définit et encadre les termes du contrat de travail établi entre le parent employeur et l'assistant maternel.



Vous êtes dynamique, souhaitez travailler au contact des jeunes enfants, participer à leur épanouissement. Vous savez faire preuve de patience, de diplomatie, de discrétion. Vous avez le sens du contact, de l'organisation et savez travailler en autonomie, être disponible et à l'écoute des autres. Alors, vous possédez déjà un certain nombre des qualités requises pour devenir professionnel de la petite enfance. Si vous êtes intéressé par cette profession, contactez le Relais Petite Enfance qui pourra vous apporter les informations nécessaires sur cette profession et vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.



rpe@lesicce.fr / 04 76 78 89 09



Maison médicale

Dans le cadre de la permanence de soins ambulatoires, notre commune est rattachée à la maison médicale de garde de Vizille.

Nous souhaitons rappeler son fonctionnement :

La Maison Médicale de Garde de Vizille accueille les patients pour des consultations d'urgence de médecine générale **uniquement sur RDV le soir et les week-ends**. Pour y accéder il est demandé de **contacter le 15** ou le numéro suivant : **0 810 15 33 33**.

Les médecins généralistes du secteur interviennent dans cette structure. Elle est ouverte le soir, le week-end ainsi que les jours fériés.



La maison médicale se trouve au 101 rue du 19 mars 1962 à Vizille.



Mairie :

L'accueil de la Mairie est ouvert au public :

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 13h30-18h00

Vendredi : 13h30-18h00

Fermeture exceptionnelle le 26 décembre.

04 76 68 07 33

mairie.ndmessage@wanadoo.fr

www.notredamedemesage.fr

Les Écoles

École Maternelle : 04 76 08 31 02

École élémentaire : 04 76 68 12 85

Gendarmerie : 17



Médical :

Pompiers : 18

Urgences : 112 depuis un portable

SAMU et Centre Anti-Poison : 15 (en cas d'urgence)

Urgences Médicales : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde :

Servigardes vous informe par

téléphone : 08 25 74 20 30

(0,15€/minute)

www.servigardes.fr

Maison Médicale de garde de Vizille :

04 76 08 47 09

• Du lundi au vendredi : 20h-23h

• Le samedi : 14h-18h et 19h-23h

• Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont déconseillés.

Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.



Déchets :

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets :

0800 500 027

(Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchèteries :

Péage du Vizille :

Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac :

Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Vaulnaveys-Le-Haut :

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Collecte des ordures ménagères :

Sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi. Lorsque le lundi est férié, la collecte se fait le lendemain, le mardi.



Voirie

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr

Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Pour trouver votre buraliste, flashez le QR CODE ci-contre :



Eau :

Potable et Assainissement :

Coordonnées utiles à vos démarches :

• Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation : 04 85 59 50 00 ou sur le site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/218-eau-potable.htm>

• Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Message pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30).

• Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

• Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27



Trésor Public :

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée.

Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presse de Vizille.

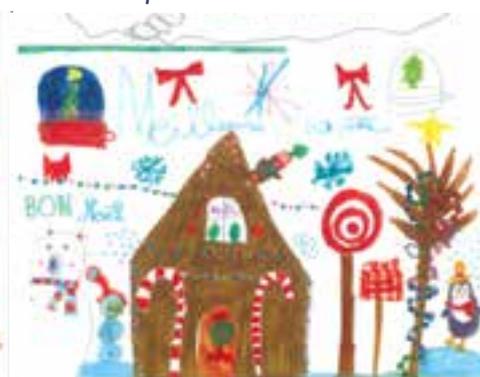
Plus d'infos sur :

www.notredamedemesage.fr

Horaires du 1^{er} novembre au 31 mars 2023 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Péage de Vizille	Fermé	12:30 - 17:30	12:30 - 17:30	12:30 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	PROXI
Champ-sur-Drac	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	13:15 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	13:15 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	PROXI +
Vaulnaveys-le-Haut	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	MAXI					

- **Responsable de Publication :**
Jérôme BUISSON
- **Comité de rédaction :**
Commission Communication
- **Graphisme Mise en Page :** Lisa.mgm
- **Impression :** Mairie
- **Tirage :** 520 exemplaires



Mairie - Ouverture au public

L'accueil de la Mairie est ouvert au public :
Lundi : 13h30-17h30
Mardi : 13h30-18h00
Vendredi : 13h30-18h00

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la Mairie.

Mairie Notre-Dame-de-Mésage

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr